

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes
4B Sud-Charente
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2014

DATE DE CONVOCATION : 19 septembre 2014

N°2014-07-10

Conseillers en exercice : 66
Conseillers titulaires et suppléants présents : 67
Conseillers votants : 56
Dont pouvoirs : 2

Pour : 56
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2014 et le 25 septembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Condéon, sous la présidence de M. Jacques CHABOT, Président.

Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Mme Maryse BOUCHER-PILARD remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

ANGEDUC : Mme IDIER Chantal - **AUBEVILLE** : M. MONNET Lionel - **BAIGNES** : Mme BOUCHER-PILARD Maryse, M. DELETOILE Gérard - **BARBEZIEUX** : Mme SWISTEK Florence, Mme DELPECH DE MONTGOLFIER Anne, Mme LELIEVRE Dominique, Mme HUGUET Séverine, M. MEURAILLON André, M. DELATTE Benoit, M. GUERN Joel - **BARRET** : M. CHATELLIER Dominique - **BECHERESSE** : M. MAURICE Jacky - **BERNEUIL** : M. ARSICAUD Jean-Marie - **BLANZAC-PORCHERESSE** : Mme GRENOT Marie-Pierre - **BORS DE BAIGNES** : M. ARNAUD Yvon - **BRIE SOUS BARBEZIEUX** : M. ELION Jean-Pierre - **BROSSAC** : Mme SOULARD Annick, M. MAUDET Didier - **CHALLIGNAC** : M. TUTARD Christophe - **CHAMPAGNE VIGNY** : M. SAUMON Gérard - **CHANTILLAC** : M. MARRAUD Jean-Luc - **CHILLAC** : Mme GOUFFRANT Marie-Hélène - **CONDEON** : Mme FOUASSIER Véronique, M. BOUTIN Christian - **CRESSAC ST GENIS** : M. GALLAIS Denis - **ETRIAC** : M. MASSE Bernard - **GUIMPS** : M. RAVAIL Pierre - **GUIZENGEARD** : M. GADRAT Christian - **JURIGNAC** : M. DECELLE Guy, M. COUSSY Jean-Marie - **LACHAISE** : BONNAUD Pascal - **LADIVILLE** : M. CHABOT Jacques - **LAMERAC** : M. MOUCHEBOEUF Michel - **LE TATRE** : M. DESSE Bernard - **MAINFONDS** : M. BARBOT Jean-Pierre - **MONTCHAUDE** : M. BERGEON Frédéric, M. HERAULT Gabriel - **ORIOLES** : Mme LAGARDE Isabelle - **PASSIRAC** : M. de CASTELBAJAC Dominique - **PERIGNAC** : Mme EDELY Françoise, M. MONTENON Thierry - **REIGNAC** : Mme BELLOT Marie-Claude, M. DEAU Loïc - **SAINT BONNET** : M. BUFFARD Georges - **SAINT FELIX** : Mme AUBRIT Marie-Claire - **SAINT LEGER** : Mme ROCHAIS Anne Marie - **SAINT MEDARD** : Mme MONNEREAU Françoise - **SAINT PALAIS DU NE** : M. DUBROCA Allain - **SAINTE SOULINE** : M. GOHIN Christian - **SAINT VALLIER** : M. FAVREAU Patrick - **SAINTE SOULINE** : M. GOHIN Christian - **TOUVERAC** : M. HUGUES Jacky, Mme DUMONTET Jocelyne.

Etaient présents sans droit de vote :

M. GIRARD Guy, M. PRISSET Christian, Mme IMBERT Pascale, Mme GARNEAU Jeanine, M. CHAPUZET Jean-Paul, M. GUILLON Jean-Jacques, M. CHABOT Jean-Michel, M. HILAIRET Joel, Mme MARTINEAU Françoise, Mme BAUDINAUD Virginie, M. RAUTUREAU Jean-Michel, M. LE PAPE Pascal, M. FAURE Jean-Marie.

Etaient excusés :

M. CHAUVIN Thierry, M. VERGNION Philippe, M. TETOIN Gaël M. SALLEE Jean-Philippe, M. BLUTEAU Jacky, M. DESMORTIER Joel, M. TESTAUD Alain, M. GAILLARD Eric, Mme PARIS Marie-Noëlle.

Pouvoirs :

M ; CHAUVIN Thierry (Barbezieux) a donné pouvoir à M. MEURAILLON André (Barbezieux), M. VERGNION Philippe (Péreuil) a donné pouvoir à M. CHABOT Jacques (Ladiville).

N°10 – Objet : Baisse des dotations d'Etat

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président expose que les présidents des associations nationales des collectivités locales ont été reçus en juin 2014 par Marylise Lebranchu, ministre de la Décentralisation, André Vallini, secrétaire d'Etat chargé de la Réforme territoriale et Christian Eckert, secrétaire d'Etat au Budget, pour une première réunion de travail suite à l'annonce du plan gouvernemental d'économie de 50 milliards d'euros, et notamment sur les modalités de répartition de la baisse des dotations envisagées par le gouvernement.

A ce sujet, conscientes de la nécessité de redresser les comptes publics, les associations nationales ont exigé, au préalable, que la clarté soit faite sur la différence de traitement dont sont victimes les collectivités locales devant l'effort demandé : réduction nette des ressources pour les collectivités, moindre progression des dépenses pour l'Etat et les administrations sociales, ce qui revient à faire supporter par les collectivités locales une charge bien supérieure à leur part dans les dépenses publiques du pays. Elles rappellent par ailleurs que cet effort supplémentaire survient après trois années de gel des dotations de l'Etat et une première baisse de 1,5 milliard d'euros en 2014.

Les représentants du bloc communal rappellent également que les collectivités sont d'ores et déjà engagées dans des réformes structurelles ; cependant, les résultats de ces évolutions ne seront pas immédiats. Le calendrier proposé n'est donc pas compatible avec les économies escomptées. Pour cette raison, les associations d'élus plaident pour que le rythme de baisse des recettes soit adapté à celui de la mise en place de mesures censées générer des économies.

Par conséquent, le bloc communal demande précisément :

- que cet effort ne se traduise pas en scénario catastrophe pour l'emploi et la croissance. Une baisse de 10 % de l'investissement public local équivaut à 0,2 % de croissance en moins. Il convient par conséquent d'ouvrir une réflexion sur les modalités permettant de préserver l'investissement des collectivités. L'investissement ne doit pas être la variable d'ajustement des équilibres financiers locaux ;
- le maintien du FCTVA en dehors de l'enveloppe normée : sa réintégration serait un très mauvais signal pour l'investissement et contraire aux engagements du gouvernement ;
- qu'en matière de normes, le principe prescripteur-payeur soit désormais la règle et que l'Etat cesse d'imposer des charges supplémentaires aux collectivités locales les obligeant à multiplier leurs interventions. A titre d'exemple, la Cour des comptes a chiffré à 1,3 milliard le volume de dépenses imposées en 2012 et celles liées à la réforme des rythmes scolaires s'élèvent à plus d'un milliard d'euros. Les collectivités demandent qu'à la baisse des dotations correspondent une baisse équivalente des charges. Pour cela, il convient d'opérer une véritable remise à plat des politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets locaux ;
- que l'Etat donne aux collectivités locales de véritables leviers leur permettant d'optimiser leurs charges de gestion. Les collectivités locales n'ont que partiellement la main sur les mécanismes d'évolution des charges de personnel, lesquelles représentent près de la moitié des dépenses de fonctionnement. Il est indispensable d'ouvrir avec l'Etat un chantier sur le renforcement des leviers d'actions locaux.

Enfin, le bloc communal demande que sa contribution soit juste et équitable par rapport aux autres niveaux de collectivités territoriales.

Le bloc communal estime que la réussite du redressement des comptes publics implique que l'Etat change de « logiciel » en s'engageant à évaluer systématiquement les politiques publiques impactant les collectivités locales et à préciser la réorganisation de ses structures centrales et territoriales.

Ouï cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Apporte son soutien aux associations d'élus dans ce combat en faveur du maintien des dotations d'état ;
- Autorise Monsieur le Président à transmettre cette délibération à l'association des maires de Charente et à l'ADCF ;
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces inhérentes à la présente décision.

Certifié exécutoire par le Président

Reçu en Sous-Préfecture le : 30 septembre 2014

Publié ou notifié le : 30 septembre 2014

Touvérac, le 01 octobre 2014

Pour extrait conforme,
Touvérac, le 25 septembre 2014

Jacques CHABOT

Président

